

DÉSOGERME MICROCHOC - Gamme désinfectants

DÉSINFECTANT INTEGRAL CONCENTRE HAUTE PERFORMANCE



- **Très large spectre : Bactéricide, fongicide, sporicide et virucide.**
- **Homologation du Ministère de l'Agriculture N° 2000161.**
- **Très économique : utilisation globale à 2%.**
- **Pulvérisable sur les surfaces en présence des animaux.**
- **Exempt de formol, phénol, chlore et peroxyde.**
- **Utilisable en agriculture biologique***
- **Compatible avec le contact alimentaire.**
- **Testé efficace sur le virus de la grippe aviaire à 0,2%.**
- **N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 11166.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, ambré avec une odeur caractéristique.
 - Non classé inflammable.
 - Densité à 20°C : 0,98 ± 0,02.
 - pH de la solution concentrée : 5,2 ± 0,5. pH neutre aux doses d'emploi.
 - Composition : Chlorure de didécyl diméthyl ammonium 28 g/L ; Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 100 g/L ; Glutaraldehyde 100 g/L.
 - Bactéricide à très large spectre : bactéries Gram + et Gram -, mycobactéries, listéria... , Fongicide moisissures et levures, Virucide H.C.C., Talfan, Newcastle, Myxomatose, peste porcine H1N1 et bactériophages.
 - Répond aux Normes bactéricide, fongicide, sporicide et virucide **NFT 72301, NFT 72181, NFT 72231, EN 1276, EN 1650** (de 0,25 à 2%).
 - Agrément pour la prophylaxie des maladies contagieuses : N° 2789 (dont fièvre aphteuse), arrêté du 28/02/57.
 - Actif en présence d'eau dure et de matières organiques.
 - DL 50 = 1900 mg/Kg (chez le rat par voie orale).
- DESOGERME MICROCHOC** est un biocide utilisé pour les usages PT02 (désinfectant polyvalent) ; PT03 (produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire) et PT04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux).

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Homologation n° 2000161 par le Ministère de l'Agriculture pour les traitements bactéricides, fongicides, virucides.
 - Le produit est classé corrosif ; dilué à la dose maximale d'utilisation, il ne fait l'objet d'aucun classement selon la directive 1999/45/CE.
 - Les composants de **DESOGERME MICROCHOC** sont dans la liste de l'Arrêté Ministériel du 8/9/99, relatif aux produits de nettoyage de matériaux pouvant se trouver **au contact des denrées alimentaires.**
- * Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE

N°834/2007. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

1. Pour les matériels et locaux en l'absence des animaux (vide sanitaire, véhicule...) :

- Nettoyage préliminaire avec **AXIS HYGIENET NF, N ou DNM.**
- Désinsectisation avec **PARAMOUCHE.**
- Désinfection par aspersion ou trempage avec machine à pression, Atomist... sur murs, sols, mangeoires, véhicules, matériels divers. Pédiluves, rotoluves : renouveler 1 fois/semaine.

2. Pour les matériels et locaux en présence des animaux :

En désinfection d'entretien, **DESOGERME MICROCHOC** peut être pulvérisé sur sols, murs et parois, avec les matériels **PULBAN, PULPREA F6** ou **PULDOS**, en évitant soigneusement de diriger le jet dans la direction, au dessus ou à proximité des animaux et de leurs aliments.

Doses et usages : Bactéricide à 0,25%, (contact 5 mn), fongicide (contact 15 mn) et virucide (contact 30 mn) à 2%.

Thermonebulisation: 1,5 ml/m², contact pendant 4 h.